

## **CSA AP du 06 février à 09h30 « Fin de la boule à deux mois »**

**Avec un passage en force l'Administration Pénitentiaire applique son « 49.3 » !!!**

Ainsi, après un vote unanime CONTRE des 4 OS siégeant au CSA AP du 21 janvier 2025 concernant le projet de note relative à la généralisation de la boule dynamique, la DAP reprogramme un deuxième CSA AP, le jeudi 06 février 2025 à 09h30, afin de pouvoir imposer la fin de la boule à deux mois malgré un vote à nouveau CONTRE unanime des 4 OS !!!

### **LA BOULE A DEUX MOIS « IS DEAD »**



#### **✦ Ce qui va changer :**

- ✓ Application obligatoire de la boule dynamique sur toutes les organisations de service.
- ✓ Lissage des heures sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- ✓ Report des heures non effectuées sur les périodes suivantes pour compensation.
- ✓ Seules les heures réellement excédentaires seront considérées comme des heures supplémentaires (décret n°68-518).

#### **🕒 Suppression des reports d'une année sur l'autre :**

- ◆ Remise à zéro automatique des reliquats d'heures négatives au 31 décembre de chaque année.
- ◆ Les plannings prévisionnels devront obligatoirement être supérieurs ou égaux à l'exigible mensuel et ajustés en cas d'absence.

#### **📊 Suivi et contrôle :**

- 📅 Un bilan d'application sera réalisé dès le 1er mai 2025.
- 📅 Un suivi trimestriel sera mis en place pour les services interrégionaux.

⚠ Les chefs d'établissement sont chargés de mettre à jour les organisations de service et les chartes de gestion en accord avec cette réforme.